

Deux observations faites lors de l'aménagement d'une forêt communale

Autor(en): **Rieben, Edouard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) entre aussi dans la composition de la forêt renouvelée des Ilanches. On en observe de nombreux sujets de dimensions imposantes ou d'aspect fort pittoresque. On y remarque également des trembles (*Populus tremula*), de 20—30 cm de diamètre.

Dans la bonne saison, la végétation herbacée offre une abondante et magnifique floraison d'anémones des Alpes, de lis martagon, etc., de sorte que le touriste observateur, tout comme le sylviculteur, trouve son plaisir à circuler à travers les Ilanches.

Malgré le hérissément des lieux, les crevasses, les creux, le buissonnement, malgré donc toutes les difficultés opposées au parcours du bétail, celui-ci fréquente néanmoins les Ilanches. A la longue, dans les combettes, à travers les lieux les moins malaisés, il a tracé des pistes, des cheminets par où il gagne certaines places gazonnées où il trouve une herbe probablement riche en chaux, parce qu'ainsi qu'au Chalet à Roch, elle croît sur une mince couche de terre reposant sur des calcaires effrités.

En résumé, les Ilanches nous offrent le tableau d'une forêt de reconstitution progressive et avancée déjà, dont le début date de 70 ans environ. Depuis longtemps, les résineux ont pris le dessus et l'on peut certifier à coup sûr, sauf circonstances imprévues d'ordre météorique, que le développement futur de la jeune forêt est assuré.

Sam. Aubert.

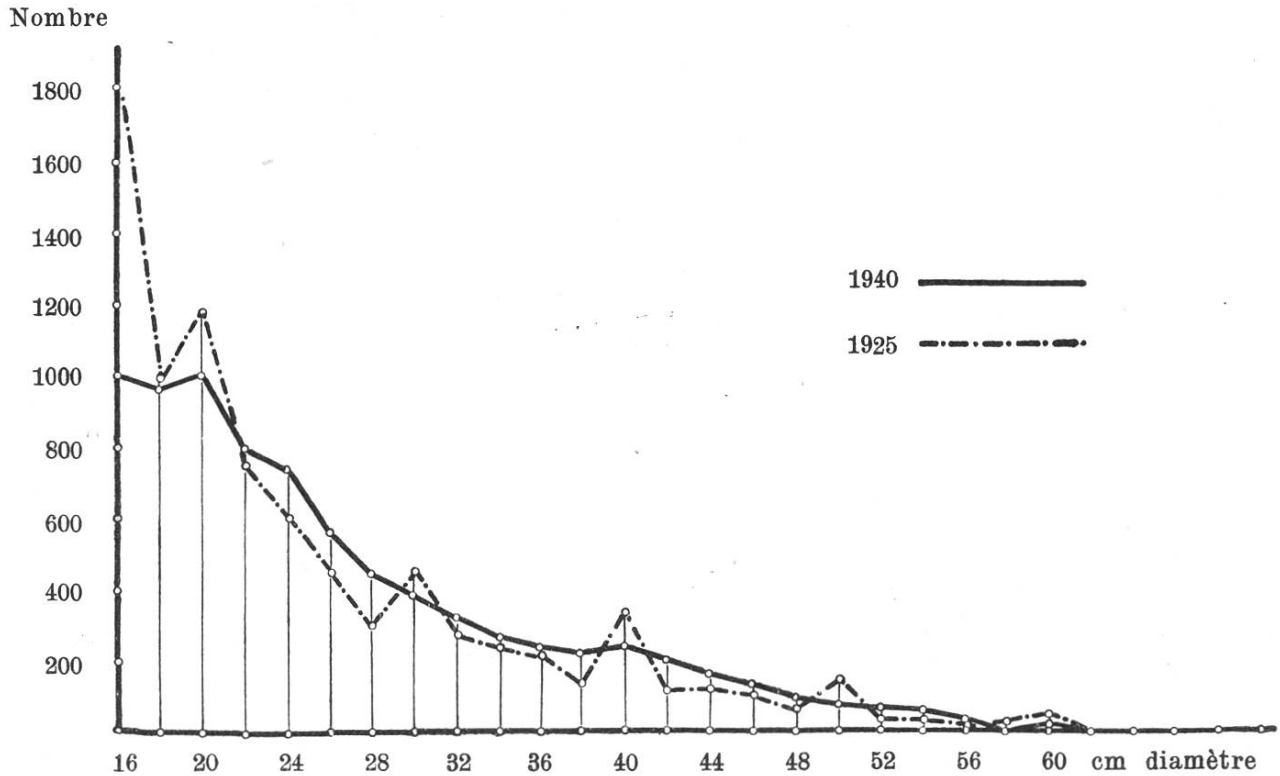
Deux observations faites lors de l'aménagement d'une forêt communale.

Nous avons pu faire deux constatations, fort intéressantes, au cours de la seconde revision de l'aménagement d'une forêt communale du Jura vaudois.

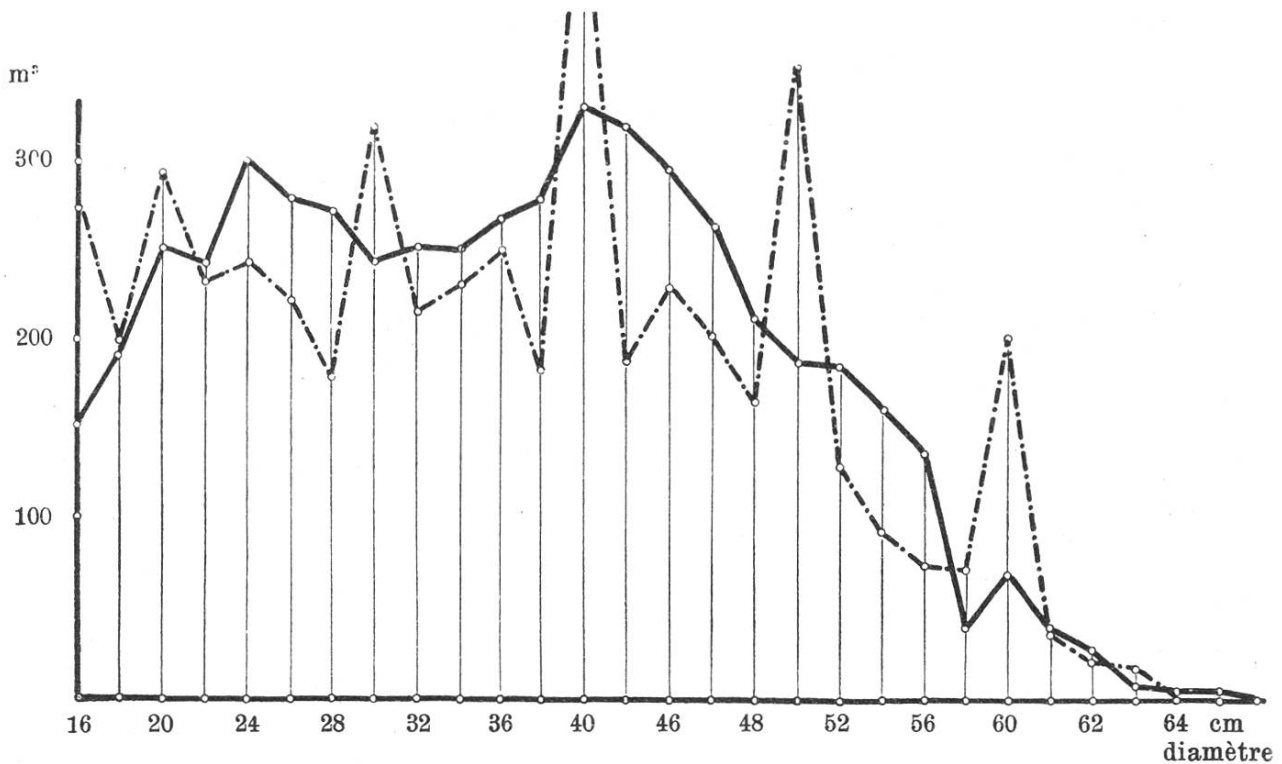
Lors de la première revision, effectuée en 1925, les tiges dénombrées pour la deuxième fois ont été désignées par un trait de griffe vertical, tracé à gauche du trait horizontal provenant du premier inventaire. Sur de nombreuses tiges de sapin, ces traits verticaux ont été le point de départ d'une fente dans l'écorce, qui peut acquérir de grandes dimensions; il est probable que ce phénomène s'est produit au cours d'une période de sécheresse; l'écorce, contractée par suite du manque d'eau, a cédé au point le plus faible. Bien que cette fente n'affecte que la matière subéreuse, il est évident qu'elle constitue une porte d'entrée pour les spores cryptogamiques. D'autre part, le cambium peut être également atteint; la blessure ne peut se cicatriser que très lentement et il s'ensuit une déformation du fût.

Sur la règle graduée des compas forestiers ordinaires, les chiffres désignant les dizaines (20, 30, etc.) sont plus grands que les autres chiffres; de ce fait, ils sont découverts par la branche mobile bien avant le premier trait du diamètre correspondant. Si de tels compas sont uti-

lisés pour les dénombrements, l'ouvrier a la tendance à annoncer ces chiffres avant que le trait indiquant le diamètre ait été réellement atteint. Ainsi, des arbres dont le diamètre n'atteint que 39 cm sont annoncés « 40 », par exemple.



Répartition des tiges.



Répartition du matériel sur pied par rapport au diamètre.

L'influence que cette erreur peut avoir, sur la répartition des tiges entre les diamètres et sur le volume, est démontrée par les graphiques ci-contre; ceux-ci représentent la répartition des tiges et du volume, dans une division, lors des inventaires de 1925 et de 1940 (mesurage de 2 en 2 cm). Les diamètres 20, 30, 40, 50 et 60 cm ont un nombre de tiges nettement supérieur à celui des diamètres voisins, spécialement à celui des diamètres précédents (18, 28, etc.), la supériorité des premiers s'étant constituée au détriment des seconds. Les variations de continuité sont encore plus nettes dans la répartition du volume. Il n'y a d'ailleurs pas que la répartition du volume qui est influencée, mais bien le volume lui-même; l'erreur — provoquée par le manque d'attention de la part des ouvriers — a été très importante lors de l'inventaire de 1925; d'après nos calculs, elle a atteint alors 6% du volume total. Lors du dernier inventaire, l'erreur n'a pas été complètement éliminée, bien que nous eussions averti les ouvriers qui ont procédé au dénombrement; elle est toutefois relativement faible.

Nous pouvons conclure de ces deux observations que :

- 1° le trait de griffe horizontal doit être préféré au trait vertical,
- 2° les compas forestiers ordinaires ne doivent pas être utilisés pour les dénombrements. Des compas spéciaux, pour le mesurage de 2 en 2 cm, doivent être construits selon le système du professeur *Knuchel*. Chacune des unités de la règle graduée doit être désignée par une couleur propre, le chiffre qui la désigne doit se trouver à l'intérieur de l'unité. Toutes les communes ne pouvant pas se procurer de tels compas, ceux-ci devraient être mis à disposition par les services cantonaux des forêts. *Edouard Rieben.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent.

Séance du 14 juin, à Berne.

Tous les membres sont présents, depuis l'appointé jusqu'au colonel, ainsi que M. *Rémy*, inspecteur cantonal des forêts, à Fribourg.

Décès. Est décédé, dernièrement, notre sociétaire M. *Christian Zinsli*, inspecteur forestier d'arrondissement, à Reichenau.

Démissions. Ont donné leur démission de membre de la Société forestière suisse : MM. *Schmid Walter*, à Zurich; *Troillet*, conseiller d'Etat, à Sion; *von Arx Emile*, ancien inspecteur forestier communal, à Olten; *Müller-Kern*, à Winterthour.